



Uwo uri wese ubahirizwa

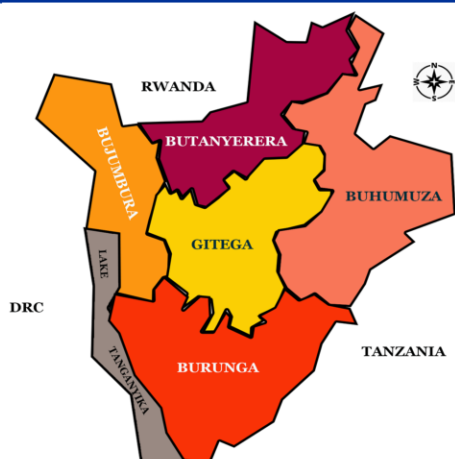
LIGUE BURUNDAISE DES DROITS DE L'HOMME " ITEKA "

BULLETIN HEBDOMADAIRE

"Iteka n'Ijambo"

N°541 du 24 au 30 Août 2026

Agréée par l'Ordonnance Ministérielle n°530/0273 du 10 novembre 1994,
revoquant l'ordonnance n°550/029 du 6 février 1991



En mémoire de Madame Marie Claudette KWIZERA, trésorière de la Ligue Iteka, portée disparue depuis le 10 décembre 2015. De décembre 2015 au 30 Août 2026, au moins 876 victimes de disparition forcée ont été documentées par la Ligue Iteka, au moins 87 victimes sont réapparues et 789 victimes sont toujours introuvables. Le Groupe de Travail de l'ONU sur les Disparitions Forcées ou Involontaires (GTDFI) a déjà communiqué au gouvernement du Burundi au moins 252 victimes.

La ligue ITEKA :

- ♦ "Est membre de l'Union Inter africaine des Droits de l'Homme et des Peuples (UIDH), est membre affilié de la Fédération Internationale des Ligues des Droits de l'Homme (FIDH),
- ♦ A le statut d'observateur auprès de la Commission Africaine des Droits de l'Homme et des Peuples sous le numéro de référence OBS.236 et est membre de l'ECOSOC".
- ♦ La Ligue Iteka est décentralisée en 17 fédérations et 32 sections .

SOMMAIRE

0. INTRODUCTION.....	P5
I. CONTEXTE.....	P5
II. DROITS CIVILS ET POLITIQUES.....	P9
III. DROITS SOCIO- ÉCONOMIQUES ET CULTURELS.....	P13
IV. DROITS CATÉGORIELS.	P14
V. CONCLUSION ET RECOMMANDATIONS.....	P14

CARTE ADMINISTRATIVE DU BURUNDI

NOUVEAU REDECOUPAGE ADMINISTRATIF DU 16 MARS 2023



SIGLES ET ABREVIATIONS

CDS : Centre de Santé

CECI : Commission Electorale Communale Indépendante

CEPI : Commission Provinciale Nationale Indépendante

CNDD-FDD : Conseil National pour la Défense de la Démocratie-Forces de Défense de la Démocratie

CNL : Congrès Nationale pour la Liberté

RN : Route Nationale

FDLR : Force démocratique de Libération du Rwanda

AFC : Alliance Fleuve Congo

M23 : Mouvement du 23 Mars

RDC : République Democratique du Congo

ECOFO : Ecole Fondamentale

TABLE DES MATIERES

0. INTRODUCTION.....	5
I. CONTEXTE.....	5
I.1. CONTEXTE POLITIQUE.....	5
I.2. CONTEXTE SECURITAIRE.....	6
I.3. CONTEXTE GOUVERNANCE.....	8
II. DROITS CIVILS ET POLITIQUES.....	9
II.1. DROIT À LA VIE.....	9
II.1.1. HOMICIDES VOLONTAIRES.....	9
II.1.1.1. DES PERSONNES TUÉES PAR DES AGENTS ÉTATIQUES.....	9
II.1.1.2. DES PERSONNES TUÉES SUITES AU RÈGLEMENT DE COMPTE.....	9
II.1.1.3. DES PERSONNES TUÉES PAR DES GENS NON IDENTIFIÉS OU DES CORPS SANS VIE RETROUVÉS	10
II.2. INTÉGRITÉ PHYSIQUE ET/OU MENTALE.....	10
II.2.1. TORTURE OU TRAITEMENTS INHUMAINS ET DEGRADANTS.....	11
II.2.2. DES VIOLS.....	11
II.3. DROIT A LA LIBERTE.....	11
II.3.1. LIBERTE D'EXPRESSION	12
II.3.2. ARRESTATION ARBITRAIRE.....	12
III. DROITS SOCIO- ÉCONOMIQUES ET CULTURELS	13
III.1. PERTURBATION DE LA VIE ÉCONOMIQUE.....	13
IV. DROITS CATÉGORIELS.....	14
IV. 1. DROITS DE L'ENFANT	14
V. CONCLUSION ET RECOMMANDATIONS.....	14

0. INTRODUCTION

Ce bulletin présente un aperçu de la situation des droits humains au Burundi pour la semaine s'étendant du 24 au 30 août 2026. Dans ce rapport, la Ligue Iteka évalue également le contexte politique, sécuritaire, et de gouvernance. Il fournit une analyse des incidents illustratifs de violations des droits civils et politiques, les droits économiques, sociaux et culturels qui ont marqué cette période.

Les violations des droits humains observées et consignées par la Ligue Iteka se présentent comme suit: au moins 8 personnes ont été tuées, dont 3 corps retrouvés sans vie et 1 cas d'infanticide et un enfant décédé suite à l'attaque d'un crocodile. 1 cas de VBG impliquant une fille mineure violée, 1 personne ayant subi des actes de traitements inhumains et dégradants et 6 personnes victimes d'arrestations arbitraires dont 5 militaires et 1 policier.

Les principaux suspects de ces violations sont des policiers, des jeunes Imbonerakure associés au parti au pouvoir, le CNDD-FDD.

I. CONTEXTE

I.1. CONTEXTE POLITIQUE

Des déplacements massifs des Imbonerakure se rendant à Gitega en Commune Karusi.

Au matin du 29 août 2026, vers 4 heures, des camions transportant des Imbonerakure ainsi que d'autres membres du CNDD-FDD circulaient sur la RN 12 en direction de Gitega, où se tenait la célébration dédiée à la Journée Imbonerakure. Ces individus émettaient des slogans partisans tout en intimidant les personnes ne faisant pas partie du parti au pouvoir. La majorité de ces Imbonerakure revêtent une tenue composée de pantalons et de chemises kaki, assortis de bottes de la même teinte. La population s'interroge sur la possibilité qu'il s'agisse d'une nouvelle armée burundaise.

L'organisation de cette journée s'est révélée majestueuse, bénéficiant d'une logistique soigneusement planifiée et d'une couverture médiatique à l'échelle nationale. Sous le thème inspirant « Des idées nouvelles, une nouvelle approche: la jeunesse, pilier de la paix, de la sécurité et du développement durable », cette célébration s'est distinguée par son ampleur et son éclat.

Cependant, cet élan vibrant contrastait nettement avec la discrétion qui entoure souvent la Journée Nationale et Internationale de la Jeunesse. Cette disparité met en exergue un défi majeur relatif à l'inclusivité, en lien avec la mise en œuvre de la Vision Burundi 2040-2060. La Ligue Iteka est préoccupée de cette situation pour plusieurs points fondamentaux. Premièrement, elle a noté

l'existence d'une jeunesse à deux vitesses. Les jeunes affiliés aux Imbonerakure bénéficient d'un accès privilégié à des ressources telles que des coopératives agro-pastorales, des crédits s'élevant à 300 milliards BIF ainsi qu'une visibilité dans l'espace public, engendrant un profond sentiment d'exclusion parmi les jeunes non affiliés au parti présidentiel.

De plus, la limite entre le parti et l'État se brouille. La présence du Chef de l'État, agissant en tant que Président du Conseil des Sages du CNDD-FDD lors de cette célébration, bien que légitime sur le plan politique, semble compromettre le caractère universel de la politique nationale en matière de jeunesse. Par ailleurs, la cohésion sociale est mise en péril. En effet, une lettre datée du 24 août 2026, adressée au Conseil des droits de l'homme de l'ONU, rédigée par quarante organisations de la société civile, souligne combien le rétrécissement de l'espace civique et la crainte de s'exprimer parmi les jeunes non affiliés représentent de véritables obstacles au potentiel démographique du pays.

Face à cette situation, la Ligue Iteka recommande d'exploiter l'enthousiasme et la capacité de mobilisation révélés par la Journée Imbonerakure, en vue d'établir une Politique Nationale de Jeunesse véritablement inclusive. Cela devrait s'opérer

1.1. CONTEXTE POLITIQUE (Suite de la page 5)

conformément à l'article 27 de la Constitution du Burundi et à la Charte africaine de la Jeunesse. En assurant un accès équitable aux opportunités économiques, à la formation et à la participation citoyenne pour tous les jeunes

du Burundi, qu'ils soient affiliés ou non, ainsi que pour toutes les filles et tous les garçons, il serait possible de faire de la jeunesse un véritable pilier de la paix, au lieu de la considérer comme un facteur de division.

Des démonstrations de force des Imbonerakure en commune Gisagara, Province Buhumuza.

Le samedi 29 août 2026 a été marqué par des activités intensifiées du parti CNDD FDD. Dans presque toutes les communes, le week-end a été ponctué par une démonstration de force des jeunes affiliés à ce parti à l'occasion de la journée consacrée à la « Journée des Imbonerakure ». Dans la commune de Gisagara, cette journée a débuté par un long défilé des jeunes Imbonerakure, les cérémonies s'étant déroulées au chef-lieu de la commune. Les participants au défilé étaient vêtus de t-shirts du parti et de pantalons similaires à ceux des tenues d'exercice militaires.

Au cours de cet événement, des chants ont retenti, accompagnés de quelques mots tels que: « abakeba ntibakorako, uwuzotwitambika imbere akozabona, intsizi turayibona 100%. abipfuza ubutegetsi nibateshwe bate, nibarindire imyaka 500. ». Après le défilé, des discours circonstanciels ont été prononcés. Lors de ces allocutions, le responsable communal du parti CNDD FDD à Gisagara, Monsieur NDAYISABA Frédéric, a salué l'engagement des jeunes Imbonerakure pour le

développement de la commune ainsi que pour la préservation de la paix et de la sécurité. Cette journée a également constitué une occasion de partager un repas traditionnel.

De plus, il en a résulté la signature d'un engagement par tous les chefs de zones et responsables zonaux du parti, promettant d'obtenir un score de 100% des voix pour les prochaines élections présidentielles dans chacune de leurs circonscriptions. Les observateurs considèrent cet engagement comme une manœuvre du parti au pouvoir visant à préparer la fraude électorale en vue des élections présidentielles à venir.

Ces activités politiques se sont déroulées dans toutes les communes de notre diocèse, notamment à Butaganzwa, Cankuzo, Gisagara, Gisuru et Ruyigi. Partout, les messages étaient uniformes et des engagements ont été signés par les chefs et responsables du parti CNDD FDD au niveau des zones pour garantir un score de 100% dans leurs secteurs respectifs.

1.2. CONTEXTE SÉCURITAIRE

Un homme a été poignardé en Commune Rutana dans la province de Rutana.

En date du 26 août 2026, vers 2h, sur la colline Nyamure, zone Gitaba, commune Rutana en province de Burunga, Mpawenayo Evariste membre du parti CNDD-FDD a été attrapé par des gens non identifiés et l'ont injecté un

couteau dans son ventre lorsqu'il rentrait chez lui en provenance du bar de la localité pour étancher sa soif. La victime a été vite conduite à l'hôpital de Rutana où il est en train d'être soigné

Mesures contraignantes prises par l'administration communale de Kirundo et la responsabilité de contrôler la circulation des gens accordé aux Imbonerakure.

En date du 26 août 2026, à Kirundo, l'administrateur de la commune, M. Ndikuriyo Jean Berchmans, a présidé une réunion relative à la sécurité, en raison des situations d'incendie des marchés observées à travers le pays. Cette réunion a été axée sur les marchés de la commune de Kirundo ainsi que sur le contrôle des déplacements de la population. Les

décisions suivantes ont été prises : l'heure d'ouverture des marchés est fixée à 6h30 et la fermeture à 17h30.

Toute violation de cet horaire entraînera une amende de 50 000 fbu. De plus, il est interdit d'utiliser l'électricité dans les marchés. La population doit tenir compte du fait que le temps de travail a été réduit. À l'heure de la

1.2. CONTEXTE SÉCURITAIRE (Suite de la page 6)

fermeture, la police ainsi que les Imbonerakure interviendront fermement contre toute personne se trouvant encore sur les lieux. Concernant le contrôle des mouvements, chaque entrant sera enregistré jusqu'au niveau

provincial. Les individus ne possédant pas de pièces d'identité seront directement appréhendés par les Imbonerakure et emprisonnés.

Recrudescence du trafic d'or et des alliances FDLR et les forces armées Burundaises dans la Kibira, commune Mugina, province Bujumbura

À la fin de l'année 2025, l'occupation d'une large portion des deux Kivu par le mouvement AFC/M23 a contraint les rebelles Interahamwe des FDLR à se retirer vers le Burundi. Afin de dissimuler leur recul sur le territoire congolais, les combattants qui n'étaient pas engagés sur le front face au M23 ont abandonné leurs bastions en République Démocratique du Congo (RDC) pour renforcer leurs positions dans la forêt de la Kibira à partir d'avril 2026. À l'heure actuelle, les civils des zones de Ruhororo, Mabayi et Butahana (commune de Mugina), ainsi que ceux des zones de Bumba, Ndora et Rusenda (commune de Bukinanyana), entretiennent des relations commerciales étroites avec ces rebelles, leur fournissant des vivres en échange d'argent.

Plusieurs témoignages ainsi que des enquêtes indiquent que ces échanges incluent également des transactions réciproques de minerais, principalement de l'or provenant de la RDC, de l'intérieur du Burundi et de la Kibira. Tandis que certains acteurs étatiques et militaires contrôlent l'intégralité du trafic minier officiel, ce rapprochement entre civils et Interahamwe risque de devenir plus étroit qu'auparavant. Attirée par un commerce minier informel perçu

comme plus lucratif, la population s'expose et expose la région à une recrudescence de la criminalité, notamment des extorsions, demandes de rançon, vols et assassinats.

Il est essentiel de rappeler que, depuis l'arrivée au pouvoir du CNDD-FDD, ces interactions entre civils et rebelles ont régulièrement engendré des violences. En août 2023, deux accrochages survenus en l'espace d'une semaine dans la commune de Mabayi avaient entraîné la mort de deux officiers militaires ainsi que d'un responsable communal des Imbonerakure. Le mercredi 26 août 2026, un individu non identifié a été appréhendé à Kivogero, sur la colline Gitukura, alors qu'il se dirigeait vers une position des FDLR dans la Kibira. Il transportait une importante somme d'argent, une dizaine de téléphones portables et des vivres. Contrairement aux procédures habituelles, cet individu n'a été ni retenu ni interrogé par la police locale. Les services de renseignement, en collaboration avec des éléments de la police militaire affectés au camp Mabayi pour superviser l'extraction aurifère, l'ont directement transféré à Bujumbura.

Le manque d'eau expose les enfants aux attaques de crocodiles du lac Tanganyika dont la mort d'une fillette de 9 ans le 23 août 2026 dans la commune Nyanza, en province Burunga.

À Rubindi, dans la commune de Nyanza, le manque d'eau potable pousse les habitants à utiliser les eaux du lac Tanganyika, où la menace des crocodiles est constante. Le drame s'est amplifié avec la mort d'une fillette de 9 ans, attaquée le 23 août 2026, alors qu'elle se baignait avant l'église. Alertés par les cris, des voisins l'ont cherchée en pirogue, mais son corps a été retrouvé sous des roseaux, blessé.

Ce n'est pas un incident isolé; des attaques de crocodiles dans la localité sont récurrentes. Les

habitants sont en danger, surtout les enfants, lorsqu'ils se rendent au lac pour se baigner ou chercher de l'eau. Le manque d'eau potable est un problème majeur, poussant certaines familles à dépendre du lac pour des besoins essentiels. Cette situation crée un paradoxe: l'eau du lac est nécessaire, mais elle est également dangereuse à cause des crocodiles.

La mort de Marie Ange Chricia souligne que la question de l'eau à Rubindi est aussi une

1.2. CONTEXTE SÉCURITAIRE (Suite de la page 7)

question de sécurité pour les enfants. Sans accès suffisant à de l'eau potable, la fréquentation du lac persistera. Les autorités encouragent la sensibilisation des parents et des enfants sur les dangers du lac. Cependant, la prévention des attaques de crocodiles doit être associée à une amélioration de l'accès à l'eau potable.

Pour les habitants, la priorité est de trouver des solutions pour réduire leur dépendance à

l'eau du lac. Multiplication des points d'eau potable et sensibilisation des populations sont essentielles. Les autorités doivent répondre à ce double défi: assurer l'accès à l'eau tout en protégeant les populations des dangers liés au lac. La tragédie de cette fillette rappelle que le problème de l'eau a des conséquences dramatiques; pour les familles de Rubindi, il est crucial d'avoir accès à une eau sécurisée.

Une maison incendiée en commune Karusi, province Gitega

En date du 23 août 2026, sur la colline Ruvumu, zone Buhiga, commune Karusi, province Gitega, une maison d'un certain Mvukiye, membre du CNDD FDD, âgé de plus 50 ans a été réduite en cendre par des malfaiteurs non encore identifiés. Selon les témoins de la localité, 7 chèvres qui s'y trouvaient ont été toutes incendiées en plus de 400 kg de haricots. Les mêmes témoins disent

que les parents n'étaient pas à la maison et que quatre enfants ont pu s'échapper sains et saufs. Cette famille est accusée d'ensorcellement mais l'administration locale a voulu cacher cet incident car dans la réunion de sécurité, le chef de colline qui a voulu l'annoncer a été empêché par le chef de zone Buhiga disant que la situation est déjà connue.

1.3. CONTEXTE GOUVERNANCE

Une pénurie des produits de nécessité comme l'eau, l'électricité et le carburant en Commune Karusi dans la Province de Gitega.

Depuis un mois, la population de cette commune se trouve dans une situation particulièrement inquiétante, en particulier au sein des centres urbains de l'ancienne province de Karusi. En ce qui concerne l'approvisionnement en électricité, il serait inapproprié de le qualifier de délestage, car aucune plage horaire n'est respectée. Les habitants sont parfois privés d'électricité pendant plus de 24 heures, ce qui engendre une augmentation des cambriolages tant dans les commerces que dans les foyers. Par ailleurs,

cela fait plus de trois mois que les mêmes zones sont privées d'eau, et un bidon de 20 litres se vend désormais entre 1 000 francs et davantage, selon l'emplacement. De plus, cela fait plus de deux mois que toutes les stations-service de l'ancienne province de Karusi sont à court de carburant, ce qui a conduit à une flambée des prix, les bouteilles en plastique de 1,5 litre se vendent déjà à partir de 20 000 francs, voire plus, en fonction du secteur, impactant ainsi les tarifs de transport.

Pénurie d'eau en commune Muyinga.

Ces derniers jours, la commune de Muyinga est confrontée à une pénurie d'eau persistante. Selon un de nos témoins, cette situation a commencé dans la zone de Muyinga, où se situe le centre urbain. Dans cette localité, les habitants rapportent ne plus avoir accès à l'eau potable depuis le mois de mai de cette année. L'un des résidents de la ville indique que ceux qui souhaitent se procurer de l'eau doivent se rendre sur place dès 5 heures du matin et peuvent quitter les lieux vers 13 heures. De surcroît, ce problème se manifeste également

dans les zones rurales.

Notre source précise que les habitants des autres localités n'utilisent pas l'eau fournie par la Regideso, mais tirent leur approvisionnement des robinets publics. Pour ces derniers, bien qu'ils aient pu manquer d'eau pendant une période de deux semaines, cela fait maintenant plus de deux mois qu'ils sont privés de ce bien essentiel. La population de la commune de Muyinga se trouve dans l'incertitude quant aux actions à entreprendre et appelle la Regideso à

I.3. CONTEXTE GOUVERNANCE (Suite de la page 8)

améliorer ses services.

En conclusion, d'après plusieurs sources, une pénurie généralisée d'eau et d'électricité est observée dans de nombreuses communes du pays, situation qui pourrait non seulement

poser un risque pour la santé publique en raison de l'insuffisance de la gestion des services publics par l'État, mais également constituer une grave atteinte aux droits socio-économiques des citoyens.

II. DROITS CIVILS ET POLITIQUES

II.1. DROIT À LA VIE

II.1.1. HOMICIDES VOLONTAIRES

II.1.1.1. DES PERSONNES TUÉES PAR DES AGENTS ÉTATIQUES

Tensions lors d'une opération policière à Bugendana: Un jeune homme a été tué

En date du 25 août 2026, vers 3h du matin, six policiers en provenance de Bugendana ont encerclé le domicile de Joseph Bandora, résident de la sous-colline Buhoro, située sur la colline Gaterama, dans la zone Bitare, commune de Bugendana, au sein de la Province de Gitega. Joseph Bandora serait impliqué dans un différend foncier avec une personne nommée Evariste.

D'après nos sources d'informations, Joseph Bandora aurait été victime d'un traitement injuste, ce qui a conduit certains habitants à se mobiliser en vue d'empêcher son arrestation jusqu'à ce que le litige soit résolu par la justice. Au cours des tensions qui ont suivi, les forces de police ont procédé à des tirs, entraînant la mort de Nshimirimana Désiré, âgé de 25 ans, fils de Ndindayaha Fidel et Sinzobakwira Marie, originaires de la même colline Gaterama. Par la suite, des renforts

significatifs de policiers de Bugendana sont arrivés, mais n'ont pas pu appréhender Joseph Bandora. Vers sept heures, la population a bloqué la route reliant Bugendana à Kibimba, fermant l'axe jusqu'au début de l'après-midi.

La situation a été progressivement maîtrisée suite à l'arrivée du commissaire provincial de police, du commissaire communal et de l'administrateur communal, ainsi que d'un renfort considérable de policiers venant du commissariat provincial. Selon nos sources, sans l'intervention de ces policiers de Gitega, les conséquences auraient pu s'avérer beaucoup plus graves.

Toutefois, la population continue d'exiger que Evariste soit également interpellé et présenté devant la justice, afin que les responsabilités au sein de ce conflit soient établies et que de nouvelles violences soient évitées.

II.1.1.2. DES PERSONNES TUÉES SUITE AU RÈGLEMENT DE COMPTE

Un homme tué poignardé dans la commune Bugendana en province Gitega

Un homme du nom de Nizigiyimana Dieudonné membre du parti CNL, âgé de 35 ans, a été tué dans la nuit de vendredi 28 août 2026 à samedi sur la colline Gerangabo, zone Rwisabi, dans la commune de Bugendana, province de Gitega.

Selon des informations recueillies auprès de ses voisins, une dispute entre la victime et l'auteur présumé du meurtre aurait commencé alors qu'ils se trouvaient dans une fête à laquelle ils participaient sur cette même colline de Gerangabo.

Vers 22 heures, le présumé auteur du crime

aurait attendu en cours de route Nizigiyimana Dieudonné, avant de le frapper et de le poignarder au niveau des côtes. Grièvement blessé, ce dernier aurait succombé à ses blessures, selon les mêmes sources.

Ces informations sont confirmées par Habumukiza Floribert, chef de la zone Rwisabi. Ce responsable indique que le présumé auteur, connu sous les noms de Ndikuriyo Jean Pierre, a été arrêté et placé en garde à vue au cachot de la zone Rwisabi. Selon cette autorité une enquête est en cours afin de déterminer les circonstances exactes et le mobile de ce meurtre.

II.1. DROIT À LA VIE (Suite de la page 9)

Un jeune homme tué à la machette en commune Bururi, province Burunga

Un jeune homme âgé de 35 ans, identifié comme Egide Kwizera, a été mortellement blessé dans la nuit du lundi 24 au mardi 25 août 2026 sur la colline Muzima, dans la commune de Bururi, province de Burunga.

Selon des témoignages recueillis auprès des voisins, une bagarre aurait éclaté au domicile familial. Alertés par les bruits, des voisins se seraient rendus sur place et auraient trouvé Egide Kwizera grièvement blessé au niveau du cou. Il aurait été blessé à l'aide d'une machette, son petit frère, Thierry Kanteyineza, étant présenté par les témoins comme l'auteur présumé des coups.

La victime aurait été évacuée vers le centre de santé de Buta, mais elle serait décédée en cours de route. Le décès a été confirmé par le chef de la colline Muzima, Hilaire Hamenyimana qui dit que le drame serait lié à des conflits familiaux autour de la propriété foncière. Egide Kwizera, qui réclamait régulièrement sa part des biens familiaux, aurait notamment exprimé ses revendications alors qu'il était en état d'ivresse, selon la même source. Le chef de colline rapporte également que, le soir du drame, Thierry Kanteyineza serait intervenu pour défendre leur mère, que Egide aurait menacée ou frappée.

II.1.1.3. DES PERSONNES TUÉES PAR DES GENS NON IDENTIFIÉS OU DES CORPS SANS VIE RETROUVÉS

Découverte d'un corps sans vie d'un homme en commune de Ruyigi, Province Buhumuza.

En date du 29 août 2026, à la colline de Muyange, Zone Mubira de la commune de Ruyigi, un corps sans vie d'un homme a été décous dans une brousse tout de la route Mubira de commune Ruyigi et Mubuga de la commune de Gitega. Le corps du défunt a été trouvé à environ 3 km du chef-lieu de la zone Mubira par les passants qui se rendaient dans leurs champs. Visiblement la victime aurait été égorgée car la tête était séparée du reste du corps.

Selon nos sources sur place, la victime aurait été tuée ailleurs et son corps aurait été jeté dans cet endroit car son identité n'a pas été connue dans cette localité. L'administration zonale de Mubira confirme ce crime mais nous a informé que les enquêtes sont en cours pour connaître l'identité de la victime, les mobiles et les auteurs du crime n'ont pas été connus. Le défunt a été inhumé dimanche par l'administration communale de Ruyigi.

Un corps sans vie retrouvé en commune et province Gitega

En date du 24 août 2026, sur la colline Kirempera, commune et province de Gitega, le corps sans vie de Népomucène Ntakirutimana a été découvert dans la vallée de Kiruhura.

Selon des témoins de la localité, la victime Réside sur la même colline, le défunt et avait été surpris en train de voler du petit bétail dans le ménage d'une femme nommée Anitha Nshimirimana et battu à mort à coups de

gourdins par les habitants de la place. Les informations en provenance de cette localité et confirmées par le responsable de la colline Kirempera Jean Claude Mfukamensabe qui explique que trois personnes dont Anitha Nshimirimana, Jacqueline Ndayishimiye et Arsène Ciza ont été arrêtées et conduites dans le cachot de la police à Giheta pour des raisons d'enquête.

Un corps sans vie retrouvé en commune Makamba, province Burunga

En date du 27 août 2026, dans le quartier de Mushasha, zone Kayogoro, commune Makamba, province Burunga, un corps sans vie d'un homme non identifié a été retrouvé très tôt le matin.

Selon les témoins de la localité, le corps de la victime avait des signes montrant qu'il a été

tué, dont la blessure au niveau de la tête et ligoté à l'aide d'un morceau d'une moustiquaire. Il était allongé dans une plantation d'arbres appartenant à la paroisse Saint Joseph de Kayogoro. Selon le chef de la zone Kayogoro, Annociate Niyomwungere, la victime est originaire de la zone Dunga dans

II.1. DROIT À LA VIE (Suite de la page 10)

la même commune de Makamba. Cette autorité administrative fait savoir que cet homme a été tué à coups de gourdins. Les auteurs et les circonstances de ce meurtre restent inconnus.

II.2. INTÉGRITÉ PHYSIQUE ET/OU MENTALE

II.2.1. TORTURE OU TRAITEMENTS INHUMAINS ET DEGRADANTS

Des policiers fracturent la cuisse d'un motard à Rugajo, commune Mugina, province Bujumbura

Le vendredi 28 août 2026, aux alentours de 10 heures, Mertus Mpayimana, un homme d'une trentaine d'années et chef de famille, se livrait à ses activités de conducteur de moto-taxi lorsqu'il a été arrêté à l'occasion d'un contrôle routier par des agents de police. Un agent désigné par le nom de Samson a tenté de lui extorquer une certaine somme d'argent, prétextant que le motard avait refusé de lui verser un montant de 2 000 francs le lundi 24 août 2026. Malgré les explications fournies par la victime, l'agent a persisté dans sa demande de paiement de 90 000 francs.

Face au refus continu du motard de céder à cette extorsion, Samson et ses collègues lui ont infligé une contravention injustifiée. En se rendant au guichet de la Poste pour acquitter l'amende, la victime et le personnel guichetier ont constaté une incohérence : le montant inscrit en chiffres ne correspondait pas à celui écrit en lettres. Merthus Mpayimana s'est donc

dirigé vers le poste de police de la zone Rugajo dans le but de faire corriger cette erreur administrative.

Déçu d'apprendre que le motard avait choisi de s'acquitter d'une amende officielle plutôt que de donner le pot-de-vin exigé, le chef de poste, prénommé Yves, lui a asséné un violent coup de pied à la cuisse, entraînant une fracture immédiate. À ce jour, les policiers Samson et Yves, responsables de ces actes, demeurent en liberté.

Manquant de ressources financières pour obtenir des soins médicaux adéquats dans un établissement hospitalier, la victime endure son calvaire auprès de guérisseurs traditionnels. Les motocyclistes de la localité ainsi que les témoins de l'incident demandent l'ouverture de poursuites judiciaires et une prise en charge médicale urgente pour la victime.

II.2.2. VIOLS

Violence sexuelle et agression à Isare: un suspect aux mains de la police

Une information reçue en date du 24 août 2026 par la Ligue Iteka indique que sur la colline Gisagara, zone Mubimbi, commune Isare, province de Bujumbura, une mineure de 16 ans répondant au nom de M C M, élève en 6^e année à l'ECOFO Gisagara, a été violée le 8 août 2026 vers 22h00 par un nommé Jérémie Nkeshimana.

Les faits se sont déroulés en marge d'une fête organisée à proximité du domicile du suspect. Jérémie Nkeshimana y a rencontré la jeune fille avant de l'entraîner chez lui pour lui imposer des rapports sexuels. Il l'a ensuite sommée de partir, mais au vu de l'heure tardive, la jeune fille a refusé de reprendre la

route en pleine nuit. Au cours de cet incident, un homme d'environ 43 ans, père de quatre enfants, a également été victime de violences et a eu la cuisse fracturée.

Inquiets de son absence prolongée, les parents de la mineure l'ont interrogée le lendemain matin. La jeune fille a alors révélé avoir passé la nuit chez le suspect. Elle a immédiatement été conduite au centre de santé de Mubimbi pour y recevoir des soins médicaux, tout comme le père de famille blessé.

Quant à l'auteur présumé, il a été interpellé et placé en détention au commissariat de police d'Isare.

II.3. DROIT A LA LIBERTE

II.3.1. LIBERTE D'EXPRESSION

Droit de manifester ignoré par l'administrateur en commune Kayanza, province de Butanyerera.

Ce samedi 29 août 2026, l'association Hommes en détresse avait organisé une marche manifestation contre les violences à l'égard des hommes. Cependant, l'administrateur communal n'a pas octroyé son autorisation, suggérant que l'association devrait plutôt axer ses efforts sur des campagnes de sensibilisation par le biais de réunions. Boniface Nduwimana a accueilli cette décision avec un profond regret, d'autant plus dans un contexte où les violences subies par les hommes sont de plus en plus mises en lumière.

En effet, selon le président de cette association, au cours des 2 dernières semaines, une recrudescence préoccupante des cas a été

observée dans la région, où certains hommes ont été poignardés par leurs partenaires, d'autres ligotés, ou encore victimes de diverses formes de violence. À Kayanza, en seulement deux semaines, un homme a été tué par son épouse, un autre a vu sa maison consumée par les flammes, avec des soupçons de complicité de la part de sa compagne, et un troisième a été mortellement agressé par les Imbonerakure sur le marché, sous prétexte qu'il aurait tenté d'y mettre le feu. L'administrateur communal a justifié cette violence tragique en affirmant qu'il s'agissait d'une méprise, tout en soulignant l'absurdité de la situation, alors que l'intensité de ces actes reste alarmante.

II.3.2. ARRESTATION ARBITRAIRE

Arrestation arbitraire de cinq militaire et un policier dans la commune Ntahangwa, province Bujumbura.

Dans soirée du 25 août 2026, dans la zone de Buterere, plus précisément à côté de l'école nommée chez Rukara, commune Ntahangwa province de Bujumbura, il y a eu des arrestations de 6 personnes dont 5 militaires et 1 policier. Ils étaient accusés de collaborer avec la rébellion et livrer des informations à Bob Rugurika, directeur de la RPA et Pacifique NININHAZWE, président du FOCODE. L'un d'eux répond au nom de Ndikumasabo Desiré, un militaire sous-officier du grade d'adjudant et un autre appelé caporal-chef Manirambona Jean Marie communément appelé James. D'après les informations reçues par la Ligue Iteka, c'est James qui détenait dans son sac les documents de collaboration, correspondances et

plans de Bob et c'est lui-même qui accusait les autres parce qu'il a été interrogé en premier lieu par la police et documentation de la commune Ntahangwa où ils étaient incarcérés pour les deux premiers jours. Ils étaient dans des cellules différentes, James était seul dans la cellule isolée tandis que les 5 autres étaient ensemble. Jeudi, le 27 août 2026, les quatre dont nous ignorons leurs identifications ont été libérés et l'adjudant Desiré Ndikumasabo et caporal-chef Jean Marie Manirambona ont été transférés au bureau du service national de renseignement (SNR) tout près du Cathédral Régina Mundi.



III.1. PERTURBATION DE LA VIE ÉCONOMIQUE

D'autres incendies de plus, des mesures tombent pour traquer les auteurs

Une résidence familiale abritant quatre personnes a été sujette à un incendie dévastateur. Cette habitation a été totalement consumée par les flammes dans la nuit du 25 août 2026. Le sinistre aurait commencé vers 20 heures dans la maison située dans le quartier de Gisoro, dans la ville de Kayanza, province de Butanyerera. Malgré les efforts des voisins pour éteindre le feu, ils n'ont pu y parvenir en raison de l'intensité de l'incendie qui a détruit intégralement le contenu de la maison. L'origine de cet incendie demeure indéterminée, car les voisins rapportent qu'il y avait également une coupure d'électricité dans la résidence concernée, et le chef de famille, militaire de métier, n'était pas présent en raison de ses obligations professionnelles.

Le même jour, un incendie s'est également déclaré au marché de Kinindo, localisé dans la zone de Kinindo, commune de Mugere, province de Bujumbura. Ce sinistre a occasionné d'importants préjudices matériels, plongeant les commerçants dans une profonde détresse. Les autorités ont annoncé l'ouverture d'enquêtes afin d'établir les causes de cet incendie. De nombreuses lamentations ont résonné à travers le marché de Kinindo durant la matinée de mardi. Selon les commerçants présents, les flammes ont pris naissance vers 10 heures dans un secteur généralement dédié à la vente de matelas, avant de se propager à des espaces commerciaux adjacents, provoquant de considérables pertes pour plusieurs marchands. Ces derniers déplorent la destruction de leurs biens et s'interrogent sur la fréquence de tels sinistres dans ces marchés.

Les premières équipes de secours sont parvenues sur les lieux environ vingt minutes après le début de l'incendie. Après près de deux heures d'intervention, les pompiers ont réussi, aux environs de midi, à maîtriser le feu. Plusieurs autorités, dont le ministre des Finances et de l'Économie numérique, Alain Ndikumana, ainsi que le gouverneur de la

province de Bujumbura, se sont rendues sur place pour évaluer les dégâts. Alain Ndikumana a déclaré qu'il était prématuré de chiffrer avec précision l'ampleur des destructions et a annoncé qu'une identification des victimes ainsi qu'une évaluation des biens perdus seraient effectuées dans les jours à venir. Il a également indiqué que les autorités mèneraient des investigations sur les causes de cet incendie ainsi que sur d'autres incidents récents survenus dans les marchés.

« Ce que nous pouvons déjà affirmer, c'est que nous pensons que ces incendies ne relèvent pas d'un accident », a déclaré Alain Ndikumana, incitant à explorer diverses pistes en vue d'identifier d'éventuels responsables. Le ministre des Finances a également précisé que le gouvernement envisagerait des aides pour les commerçants durement touchés par cet incendie. Il est à noter que le marché de Kinindo a rouvert ce vendredi pour les secteurs non impactés par le feu, et que les victimes seront orientées vers le commissaire du marché et le chef de zone de Kinindo pour qu'elles puissent poursuivre leur activité commerciale dans d'autres lieux.

Le président de la République a annoncé une récompense de 500 millions de franc burundais pour quiconque fournirait des informations ou dévoilerait les responsables de ces incendies, qu'il catégorise comme des actes de terrorisme. Ce message a été adressé aux jeunes Imbonerakure de la ligue des jeunes du parti au pouvoir, le CNDD FDD, lors d'une prière de fin de mois au chef-lieu de la capitale politique, Gitega. La question se soulève alors que l'on prétend qu'il n'y a pas d'auteurs de ces « incendies criminels »: pourquoi cette somme et cette mission? En outre, il a été décidé que le marché de Gitega fermerait à 17h30 et celui de Kayanza à 18h00.

IV. DROITS CATÉGORIELS

IV. 1. DROITS DE L' ENFANT

Découverte du corps sans vie d'un nouveau-né à Gitega.

Dans la matinée du lundi 24 août 2026, des habitants ont découvert le corps sans vie d'un nouveau-né dans la vallée séparant les quartiers Yoba et Zege, Ville de la commune et province Gitega.

Selon notre source, le corps présentait une blessure au niveau de la tête.

Les autorités administratives ont autorisé l'inhumation du nouveau-né, tout en indiquant que les enquêtes vont se poursuivre afin d'identifier la personne qui aurait accouché et abandonné le nouveau-né après l'avoir tué.

V. CONCLUSION ET RECOMMANDATIONS

La Ligue Iteka dénonce avec fermeté la détérioration persistante des droits de l'homme au Burundi et condamne l'impunité des auteurs de crimes. Elle demande les autorités burundaises de prendre toutes les mesures possibles et recommande ce qui suit :

Au Gouvernement du Burundi de:

1. Diligenter systématiquement des enquêtes judiciaires transparentes lors de la découverte de corps sans vie
2. Garantir aux familles des victimes le droit de porter plainte et d'accéder aux conclusions des rapports d'autopsie avant toute inhumation.
3. Enquêter sur les phénomènes des corps sans vie retrouvés dans les différentes localités du pays et sans aucune action n'est entreprise par le gouvernement,
4. Prendre des mesures pour mettre fin à l'impunité des crimes et garantir que les responsables de violations des droits de l'homme rendent compte de leurs actes.
5. Prendre des mesures conséquentes pour la sécurité des marchés et d'autres biens d'intérêts communs et individuels.
6. Mettre fin à l'instrumentalisation de la jeunesse Burundaise et traiter au même pied d'égalité les jeunes pour des opportunités qui s'offrent conformément à la constitution



Uwo uri wese ubahirizwa